

Règlement s'appliquant à la loterie promotionnelle „Un sur dix gagne 1/2018“

Généralités

1. „Un sur dix gagne 1/2018“ désigne une loterie promotionnelle mettant en jeu des prix se présentant sous la forme de grilles Swiss Lotto gratuites pour un montant total de CHF 500'142.50.
2. Le présent règlement complète les conditions générales de participation au Swiss Lotto, les conditions générales de participation aux loteries promotionnelles, les conditions générales de participation aux produits de Swisslos par le biais des points de vente et les conditions de participation via la plateforme internet.

Droit de participer

3. La participation à la loterie promotionnelle „Un sur dix gagne 1/2018“ implique la participation préalable, c'est-à-dire le versement d'un enjeu minimum de CHF 5.-- (cinq) au Swiss Lotto, produit de loterie de Swisslos.
4. Chaque contrat de jeu Swiss Lotto validé entre le 16.07.2018 et le 05.08.2018 au plus tard, conformément à l'article 3, participe une fois à la loterie promotionnelle „Un sur dix gagne“, si tant est que le nombre maximum de gains n'a pas été atteint.

Sont explicitement exclus de la loterie promotionnelle tous les contrats de jeu bénéficiant d'une autre campagne de Swisslos et les contrats de jeu Swiss Lotto émis suite à la validation d'un gain Replay.

Les contrats de jeu annulés ultérieurement perdent tout droit au gain.

5. Si le nombre maximum de gains est atteint avant le 05.08.2018, la loterie promotionnelle s'arrête automatiquement et plus aucune participation n'est possible.

Tableau des gains

6. Le tableau des gains comprend les prix suivants :

Plan des lots			
Grandeur du plan: 1'500'480 Bulletins			
Rang de gains	Gains	Nombre de bulletins gagnants	Montant du gain par rang
4	Grille gratuite Swiss Lotto Tipp pour une valeur de CHF 2.50	125'039	CHF 312'597.50
3	Grilles gratuites Swiss Lotto Tipp pour une valeur de CHF 5.00	18'755	CHF 93'775.00
2	Grilles gratuites Swiss Lotto Tipp pour une valeur de CHF 10.00	6'251	CHF 62'510.00
1	Grilles gratuites Swiss Lotto Tipp pour une valeur de CHF 20.00	1'563	CHF 31'260.00
Total		151'608	CHF 500'142.50
Bulletins gagnants: 1'500'480:151'608 = 9.90 1 bulletin sur 9.90 gagne des grilles gratuites.			

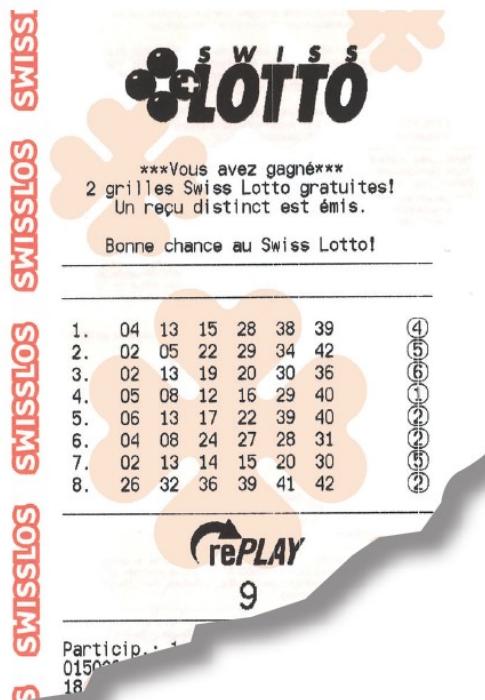
Tirage

7. Le système de jeu du Swiss Lotto attribue automatiquement et selon des règles préétablies les gains aux différents contrats de jeu, sachant que chaque participant possède les mêmes chances de gagner indépendamment de son enjeu.

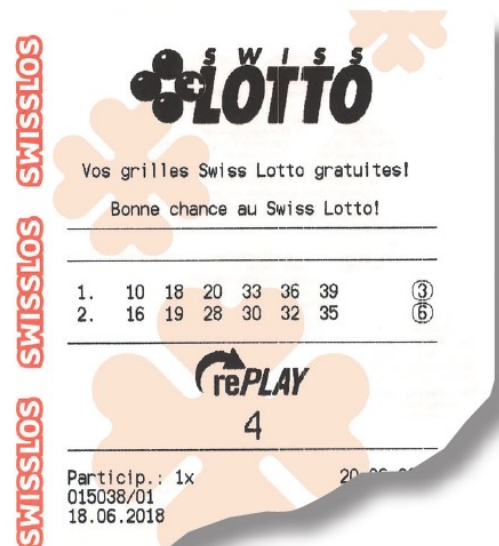
Reçus

8. Dans le cas d'un gain faisant suite à une participation à un point de vente matériel, le droit au gain est mentionné sur le reçu de participation Swiss Lotto correspondant ; le terminal de loterie installé dans le point de vente imprime un second reçu, porteur des grilles Swiss Lotto gagnées. Les grilles Swiss Lotto gratuites participent au tirage qui suit leur émission (voir illustration ci-après).

Reçu de participation avec gain



Reçu complémentaire de grilles gratuites



En cas de gain faisant suite à une participation par le biais de la plateforme internet, le droit au gain est indiqué sur la partie supérieure du reçu de participation Swiss Lotto. Le contrat de jeu avec les grilles Swiss Lotto gratuites a été enregistré dans le compte de jeu. Les grilles Swiss Lotto gratuites participent également au tirage qui suit leur émission.

Divers

9. En cas de divergences entre la version en langue française, anglaise ou italienne de ce règlement et la version allemande, seule fait foi l'édition allemande.
10. Ce règlement peut être obtenu auprès de Swisslos ; il est consultable sur son site (www.swisslos.ch).
11. Le présent règlement a été approuvé par la Commission des loteries et paris (Comlot).

Valable à compter du 16 juillet 2018